

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
2 juin 2023

Date d'affichage
13 juin 2023

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 9 juin à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Pascal TIHA, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Samuel NITTING

Objet de la Délibération

N° 2023-36

**Election des délégués en
vue des élections
sénatoriales du 24
septembre 2023**

Le Maire expose qu'il n'a été déposé qu'une seule liste « GRASSIEN » comportant 3 membres délégués et 3 membres suppléants, il a été procédé aux élections.

Les délégués et les suppléants suivants ont été élus :

1 - GRASSIEN Philippe, membre délégué	10 voix
2 - MICHEL Patricia, membre délégué	10 voix
3 - MAYEUR Maurice, membre délégué	10 voix
1 - VAILLANT Danielle, membre suppléant	10 voix
2 - NITTING Samuel, membre suppléant	10 voix
3 - FORINI Evelyne, membre suppléant	10 voix

Après le dépouillement, le Maire proclame la liste « GRASSIEN » élue à l'unanimité.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20230609-2023_36-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Prefecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
2 juin 2023

Date d'affichage
13 juin 2023

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 9 juin à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Pascal TIHA, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Samuel NITTING

Objet de la Délibération

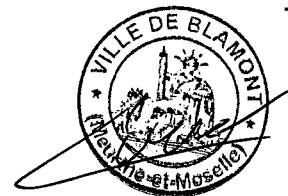
N° 2023-37

**Signature de la
convention de
partenariat Forfait de
base CDG 54**

Vu la convention de partenariat « Forfait de base » du CDG 54 avec cotisation additionnelle au taux de 0.265 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention « Forfait de base » proposée par le CDG 54.

Le Maire
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20230609-2023_37-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Prefecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
2 juin 2023

Date d'affichage
13 juin 2023

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 9 juin à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Pascal TIHA, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Samuel NITTING

Objet de la Délibération

N° 2023-38

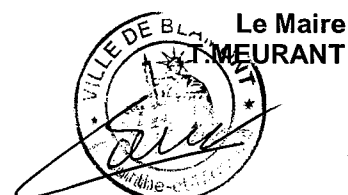
Convention PVD/ORT

Considérant les opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) engagées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » pour la communauté de Vezouze en Piémont et les communes de Cirey sur Vezouze et Blâmont, il est nécessaire de valider la convention cadre incluant de surcroît les partenaires Etat, Région Grand Est, EPFGE, Banque des Territoires, ANAH.

La signature définitive devant intervenir le 27 juin 2023 avec l'ensemble des partenaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire de Blâmont à signer cette convention cadre.

Le Maire
MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20230609-2023_38-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Prefecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
2 juin 2023

Date d'affichage
13 juin 2023

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 9 juin à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Pascal TIHA, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Samuel NITTING

Objet de la Délibération

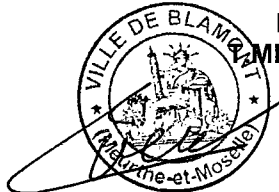
N° 2023-39

**Subventions Aux
Associations**

Le Maire rappelle que lors du conseil en date du 4 avril 2023, les demandes de subventions des associations n'étaient pas toutes parvenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Associations	Subventions 2023
Secours Catholique	240,00 €
Total des subventions accordées	240,00 €


Le Maire
MEURANT

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20230609-2023_39-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
2 juin 2023

Date d'affichage
13 juin 2023

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 9 juin à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

Absents : Pascal TIHA, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Samuel NITTING

Objet de la Délibération

N° 2023-40

**Garantie d'emprunt
OPHLM**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 142538 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE BLAMONT accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 230 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 142538 constitué de 3 Lignes du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 307 500 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20230609-2023_40-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Prefecture
et publication.
Le Maire,
Thierry Meurant


Le Maire
Thierry MEURANT